

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1341

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 2 à 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le recours à la PMA doit demeurer réservé aux couples hétérosexuels stables, seul cadre permettant d'offrir au futur enfant la garantie de ses droits.